

Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7734e séance

Vendredi 8 juillet 2016, à 11 heures
New York

Président :	M. Bessho	(Japon)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Kandeel
	Espagne	M. De la Calle García
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen stratégique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (S/2016/565)







La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen stratégique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (S/2016/565)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil j'invite les intervenants ci-après à participer à la présente séance : M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et S.E.M. Omar Hilale, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Maroc.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/565, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen stratégique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés présentés par M. Hervé Ladsous, M. Hilale et M. Volodymyr Yelchenko, Représentant permanent de l'Ukraine, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je vais donc effectivement ouvrir cette réunion d'information sur la situation en République centrafricaine et présenter le rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen stratégique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (S/2016/565), lequel a été largement fondé sur les recommandations du Groupe de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, et conçu en consultation étroite avec les autorités de la République centrafricaine ainsi que les partenaires.

Ce rapport présente des recommandations, comme le souhaitait le Conseil, sur, à la fois, la capacité de faire en sorte que la Mission soit en capacité et en reconfiguration requises pour remplir ses tâches dans un environnement post-transition et en incorporant des objectifs de consolidation de la paix.

Le Conseil s'en souviendra, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a été établie en avril 2014, à une période d'immenses difficultés pour le pays, et il faut bien reconnaître que des progrès considérables ont été enregistrés, en particulier avec l'appui de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et des pays de la région et dans le contexte de déploiement des forces internationales, y compris maintenant la MINUSCA.

Plus tôt cette année, après quasiment deux ans de transition politique, les électeurs centrafricains se sont rendus aux urnes dans un scrutin qui s'est passé dans des conditions tout à fait pacifiques et démocratiques. Je l'ai dit, à l'époque, la République centrafricaine, en fait, a donné un bon exemple dans une région du monde où il n'y a pas tant d'élections que cela dont on ne connaît pas les résultats à l'avance, des élections qui sont parfois un peu chaotiques durant la préparation, des élections dont parfois les résultats sont contestés, alors que là, la transition s'est passée de manière tout à fait correcte, le vaincu ayant accepté le verdict des urnes, et les choses se sont passées encore une fois d'une manière exemplaire; il faut le relever. L'élection du Président Faustin Archange Touadera, dont on dit souvent qu'il est « l'homme du peuple », la formation du nouveau Gouvernement, tout cela a introduit, je crois, une période d'attentes élevées en la matérialisation d'un changement positif et durable.

En reconnaissant les gains qui ont été faits durant cette phase de transition, l'examen stratégique auquel nous nous sommes livrés a confirmé que la République centrafricaine continuait à faire face à de graves défis et se trouvait toujours dans un environnement sécuritaire qui reste fragile et qui peut, malgré tout, encore se renverser. La capacité de l'État est très basse et souvent n'existe pas dans beaucoup de parties du pays. Les divisions, les phénomènes de marginalisation et d'exclusion persistent, et la population continue de pâtir d'un niveau de développement économique extrêmement bas, d'une absence ou quasi absence d'accès aux services de base, de l'absence d'un service de sécurité à la fois

représentatif, professionnel et inclusif, pour fournir les conditions minimales. Et puis, il faut bien le voir, les groupes armés conservent le contrôle de vastes pans du territoire national et font peser une menace significative sur les populations civiles. Leur capacité à créer des troubles a empêché le développement économique et entravé la liberté de circulation. Tout cela reste une réalité.

Dans ce contexte, l'examen stratégique a fait plusieurs recommandations. D'abord, la priorité absolue demeure la protection des civils et la facilitation de la création d'un environnement sûr, pour qu'à la fois l'assistance humanitaire puisse être livrée et pour que le retour des réfugiés et des personnes déplacées puisse s'effectuer dans des conditions correctes. Tout cela reste les priorités absolues de la MINUSCA. En même temps, pour empêcher le retour au conflit, l'examen a recommandé que l'objectif stratégique pour les deux ou trois années à venir soit le soutien à une réduction durable de la présence des groupes armés. En se focalisant sur cet objectif, en donnant la priorité nécessaire aux activités pour progresser vers ce but, il est clair que la MINUSCA pourrait à la fois contribuer à ce que les civils bénéficient d'un environnement plus sûr, ainsi qu'au développement de services de l'État qui soit à la fois redevable à l'opinion et qui soit également en mesure de répondre à l'attente pour tout ce qui concerne les services de base et créer un climat d'inclusivité politique qui soit davantage favorable à la protection des droits de l'homme, aux efforts pour combattre l'impunité et étendre la règle de droit; tout ceci dans un objectif de réconciliation et, bien entendu, de développement économique et social.

C'est une des raisons – cette nécessité d'avoir une visibilité – qui font que le Secrétaire général recommande aux membres du Conseil de proroger le mandat de la MINUSCA de 18 mois au niveau autorisé, inchangé en termes de personnel militaire et de police.

Le rapport présente une séquence d'ailleurs flexible en trois volets pour réaliser cet objectif stratégique, tout en maintenant l'ensemble du processus sous examen, en fonction des besoins. Donc la Mission devrait pouvoir se focaliser en priorité sur le développement d'une approche globale pour traiter la question de la présence de ces groupes armés, soutenir la poursuite du dialogue qui a été initié par le Président Touadera avec les groupes armés et conformément à l'ordre du jour qu'il a fixé, et également faire des choses concrètes pour soutenir la mise en œuvre d'un programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration et d'un programme de réduction des violences entre les communautés, et la coordination du soutien international à la réforme du secteur de la sécurité. Une importance particulière à cet égard devrait être attachée à la coopération avec la Mission européenne de formation (EUTM), qui maintenant s'implante pour réaliser la transformation des forces armées centrafricaines. Et il faudrait également nous impliquer activement dans la réforme et la formation de la police et de la gendarmerie, en tenant compte évidemment de notre Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

Par ailleurs, l'examen stratégique recommande, et le Président Touadera le demande lui-même, la poursuite du mandat portant sur les mesures temporaires d'urgence, parce que clairement la situation du pays actuellement le justifie. Nous devons continuer à opérationnaliser le Tribunal pénal spécial. Beaucoup de gens ont pu être arrêtés et ont pu être gardés en prison, mais il faut maintenant qu'ils passent en justice. Je crois que ce sera le meilleur des signaux envoyés à l'opinion centrafricaine pour régler enfin cette question qui a été – de manière constante, au fil des années – à l'origine de ces résurgences de crise en République centrafricaine, à savoir la question de l'impunité. Ça suffit. C'est fini maintenant : il n'y aura plus d'impunité et je crois que c'est le plus fort des signaux que la communauté internationale puisse envoyer à tous ces fauteurs de troubles. Et puis nous allons continuer, évidemment, à déployer des capacités additionnelles et de nouvelles technologies, dans le cadre des ressources et des effectifs existants – bref, à consolider la composante militaire, pour être toujours plus flexibles et plus mobiles.

Tout cela, la MINUSCA ne peut pas le faire seule, mais évidemment en s'inscrivant dans une démarche de soutien aux efforts du Gouvernement et en partenariat, naturellement, avec nos amis centrafricains, ainsi qu'avec les acteurs principaux dans la région et au niveau international. C'est là bien sûr, qu'il faut faire preuve du meilleur des jugements pour discerner les avantages comparatifs des uns et des autres, mais c'est indispensable.

C'est dans ce contexte que je voudrais remercier et saluer les efforts du Gouvernement centrafricain pour développer avec nous ce que l'on a appelé – ce que j'ai appelé parfois – le « compact », c'est-à-dire le cadre de responsabilisation mutuelle, un cadre qui devrait être entériné à la fois par le partenaire national et par les

partenaires internationaux, et qui serait vraiment une plateforme destinée à assurer la coordination des efforts internationaux sur la base d'un ensemble de priorités acceptées par tous et qui continueront à se développer de telle sorte que l'on avance à la fois sur les questions humanitaires et sur celles liées à la reconstruction, et ce, en ayant à l'esprit que se tiendra, à Bruxelles en novembre, une conférence internationale des donateurs et des investisseurs appelée à être un événement crucial.

Je me tourne à présent vers l'actualité et, malheureusement, il faut bien voir que, au cours des semaines écoulées, il y a eu des indications de certaines évolutions qui ne sont pas si positives, hélas. Par exemple, le 19 juin, six policiers centrafricains ont été détenus pendant six jours dans la zone du PK5 à Bangui, par un groupe d'autodéfense local. Des informations inquiétantes ont fait état d'efforts renouvelés pour unir les ex-Séléka sous le leadership de Nouredine Adam. Et nous pouvons citer les actions du côté de Bambari sur l'initiative d'Ali Daras et les mouvements de transhumance en cours en cette saison. Tout cela a provoqué frictions et affrontements. Je n'entre pas dans les détails mais la période récente a tout de même vu un certain nombre de personnes tuées et de l'ordre de 35 000 déplacés supplémentaires. Clairement, ces dirigeants, dont j'ai mentionné deux noms, essaient de mettre le Gouvernement centrafricain à l'épreuve et de nous mettre à l'épreuve, nous, les Nations Unies, et il est donc plus important que jamais de montrer que nous sommes proactifs et que nous réagissons très vite.

De manière préoccupante, certaines informations font état d'actions négatives contre les populations musulmanes dans la capitale et ailleurs, comme à Berbérati, où les anti-Balaka ont empêché certaines personnes de rentrer chez elles, tandis que la situation humanitaire reste alarmante puisque, sur une population d'un peu moins de 5 millions de personnes, une grande partie demeure affectée par les conséquence du conflit et, évidemment, par le manque d'accès aux services sociaux. La moitié de la population se trouve dans une situation de relative insécurité alimentaire et a besoin d'assistance humanitaire pour survivre, et je rappelle que 20 % de la population sont déplacées et que deux tiers de la population totale n'ont aucun accès aux soins de santé primaire.

Tout cela crée évidemment une situation complexe. Au mois de mai, 26 incidents de sécurité au total ont affecté les opérations des organisations gouvernementales et non gouvernementales – c'est là un signe qui ne saurait tromper. Le 24 juin, un policier sénégalais a été tué dans des circonstances sur lesquelles nous nous activons pour faire toute la lumière. C'est absolument inacceptable et j'ai personnellement donné des instructions à la MINUSCA, en liaison avec le Gouvernement centrafricain, pour déterminer ce qui s'est passé et qui est responsable, et pour lancer les poursuites si nécessaire. Cet incident est tout à fait lamentable et, évidemment, préoccupant.

Cela étant, il ne faut pas noircir le trait à l'extrême mais cela nous rappelle tout de même que la situation en République centrafricaine demeure fragile. Il y a eu deux années pendant lesquelles des progrès remarquables ont été accomplis, mais il ne faut pas risquer que ces gains soient renversés. C'est pourquoi il est plus que jamais important que les autorités demeurent fermement engagées sur la voie du renforcement de la gouvernance inclusive et transparente et sur le traitement des causes profondes de la crise.

Je crois que l'on décèle aussi des signes favorables : le fait que le Président a composé son cabinet en incluant des représentants de chacune des préfectures du pays, le fait qu'il a tendu la main aux groupes armés – certes, il faut que la main soit saisie et que le geste fasse l'objet d'une réciproque – mais cela montre, je crois, que le Président entend clairement rompre avec le passé et, encore une fois, l'inclusivité et la réconciliation sont très importantes. Nous ne réaliserons pas – il faut en être conscient – de « solution rapide ». Les problèmes sont trop profonds pour que cela puisse être le moins du monde réaliste.

Quand nous voyons à quel point, par le passé, l'attention portée par la communauté internationale à la République centrafricaine a été passagère – elle s'est concentrée pendant une période plus ou moins brève, et puis on est rapidement passé à autre chose. Je crois que ce serait une erreur grave que de répéter ce cas de figure. Il faut vraiment que nous marquions, avec le leadership qui est maintenant en place, à quel point l'effort doit être géré dans la continuité et dans la durée. Je l'ai dit plusieurs fois, à Bangui : il faut que la MINUSCA soit la dernière – la dernière – opération de maintien de la paix des Nations Unies dans le pays. Nous n'avons pas droit à l'erreur. Il nous faut tenir l'engagement et faire en sorte que cela marche et que l'on n'ait pas motif à y revenir, comme nous l'avons fait plusieurs fois dans le passé, d'ici à trois ans, cinq ans ou sept ans. Ce serait, je crois, un échec collectif catastrophique et surtout,

la perte d'une occasion majeure pour les populations centrafricaines qui en ont bien besoin.

Encore une fois, je crois que cet engagement dans la durée et dans la continuité de la volonté politique est absolument essentiel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Hilale.

M. Hilale (Maroc) : Je voudrais commencer mes propos en félicitant le Japon pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, et vous remercier, Monsieur le Président, pour votre invitation. C'est toujours un plaisir et un honneur de m'adresser au Conseil de sécurité au nom de la Commission de consolidation de la paix, en ma qualité de Président de la formation République centrafricaine.

Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, pour son rapport exhaustif sur la situation en République centrafricaine, suite au récent examen stratégique réussi du mandat de la Mission. J'en profite pour rendre un hommage particulier à ses efforts inlassables, ainsi qu'à l'excellente qualité de la coopération qu'il entretient avec la Commission de consolidation de la paix.

Nous considérons que le rapport du Secrétaire général (S/2016/565) est très complet et prenons note des recommandations qui y sont proposées.

Au niveau national, moins de six mois après les élections présidentielles, le pays s'est engagé sur la voie du relèvement, et une vague d'espoir accompagne cet élan dans tout le pays. Le Président jouit d'un fort soutien populaire, qui doit être maintenu par le soutien de la communauté internationale. Malgré les nombreux défis importants qui demeurent face à cette nouvelle réalité politique, il faut souligner et reconnaître qu'il y a aussi de nouvelles opportunités qui ne s'étaient jamais présentées auparavant en République centrafricaine, et sur lesquelles il conviendrait maintenant de capitaliser. Un processus politique sans exclusive et transparent sera l'un des principaux aspects nécessaires pour assurer l'engagement de toute la population afin de faciliter la reconstitution du contrat social.

Au niveau régional, les pays voisins, qui ont joué un rôle primordial pendant la période de transition, continuent aujourd'hui à avoir un rôle important à jouer dans plusieurs domaines, notamment la transhumance, ou encore la lutte contre les trafics illicites qui touchent la région. Sur ces aspects, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale est bien placé pour coordonner les efforts de la région. Nous encourageons les pays voisins de la République centrafricaine à continuer d'offrir tout leur soutien aux nouvelles autorités par un engagement positif et constructif.

Au-delà de la région, il est important de noter les diverses initiatives en cours menées par des partenaires tels que le système des Nations Unies, à travers la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et l'équipe de pays, la Banque mondiale, l'Union européenne et plusieurs partenaires bilatéraux. Sur la base de la feuille de route que j'ai exposée lors de ma dernière présentation devant le Conseil (voir S/PV.7671), la Commission de consolidation de la paix continuera à mettre l'accent sur la cohérence et la coordination des actions susmentionnées, et nous continuerons à plaider en faveur d'un soutien accru de la communauté internationale.

Je souhaite aborder à présent ce que nous considérons, sous l'angle de la consolidation de la paix, comme les principaux aspects qui devront être abordés de manière prioritaire durant les prochains mois. Premièrement, la situation sécuritaire demeure extrêmement instable et les récents événements – signalés d'ailleurs par M. Hervé Ladsous – dans de nombreuses régions du pays, conjugués au risque de violence aggravée, sont un rappel que le pays n'est toujours pas à l'abri d'une rechute. En ce sens, le succès des processus de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité sera déterminant pour un retour à la stabilité. Nous saluons les efforts déployés pour remédier à la situation sécuritaire et empêcher les groupes armés de remettre en question le processus de démocratisation du pays. Il y a un engagement clair de la part du Président de la République d'en faire la priorité de son gouvernement, et cela nécessitera l'engagement ferme de la communauté internationale pour y arriver.

Deuxièmement, le manque de capacités du pays est souvent cité comme l'un des principaux défis pour le développement. Nous aimerions appeler à tous les États Membres, que ce soit de la région, du continent ou d'autres parties du monde, à envisager d'accorder une attention particulière à la République centrafricaine en fournissant des possibilités d'aide à

travers des formations ou dans le cadre de programmes de coopération triangulaire ou Sud-Sud. Bien que les besoins soient urgents dans de nombreux secteurs, il n'est jamais trop tard pour commencer à investir dans le renforcement de toutes ces capacités.

Troisièmement, comme nous l'avons réitéré à de nombreuses occasions, il ne peut y avoir de paix sans réconciliation et de réconciliation sans mécanismes crédibles de lutte contre l'impunité. Je suis très heureux que M. Ladsous ait insisté sur ce point fondamental pour le processus politique. C'est dans ce contexte que le renforcement des capacités du système judiciaire national et la mise en place de la Cour pénale spéciale sont d'une importance capitale. La création de la Cour est confrontée à de multiples défis, que ce soit le financement ou la question de la protection des magistrats, des témoins et des victimes. Toutefois, sa création est nécessaire pour poursuivre les cas de crimes violents, mais aura également un effet catalyseur bénéfique sur l'ensemble du système judiciaire du pays. Nous exhortons les nouvelles autorités à accélérer les processus bureaucratiques en cours vers une mise en œuvre rapide de ce mécanisme important. Le renforcement des capacités nationales du système judiciaire est également de la plus haute importance.

Quatrièmement, une mission d'évaluation du relèvement et de la consolidation de la paix composée de l'ONU, de l'Union européenne et de la Banque mondiale s'est récemment rendue en République centrafricaine, au même moment que la mission de l'examen stratégique. Le fait que ces deux missions se soient rendues sur le terrain au même moment et qu'elles aient pu coordonner certaines de leurs activités représente un bon exemple de cohérence, nécessaire dans notre approche commune pour répondre aux besoins pressants du pays.

En outre, nous nous félicitons de la mise en place d'un comité interministériel chargé d'élaborer un cadre de responsabilité mutuelle pour assurer l'appropriation nationale du processus et fournir une visibilité à la fois à la communauté internationale et au Gouvernement. Comme mentionné dans le rapport du Secrétaire général présenté aujourd'hui,

> « Il est essentiel que le cadre de responsabilité mutuelle et le plan national de relèvement et de consolidation de la paix forment un tout intégré et cohérent et soient assortis d'un dispositif de suivi adéquat et unifié, adapté aux réalités de la République centrafricaine » (*S/2016/565, par. 64*)

Pour cette conférence, nous devrons tenir compte des enseignements tirés des expériences précédentes afin d'assurer son succès. La formation travaillera en étroite collaboration avec les principales parties prenantes à cette fin. Dans le contexte actuel, nous nous réjouissons de l'évaluation des prévisions budgétaires des différents flux de financement pour les besoins humanitaires, de développement, de sécurité et de relèvement, en gardant à l'esprit l'importance d'un séquençage adéquat qui tienne compte des priorités de consolidation de la paix du pays.

Cinquièmement, la situation humanitaire demeure malheureusement catastrophique, sans donner de signes d'amélioration. L'appel humanitaire annuel est constamment sous-financé. Il n'aurait été financé qu'à hauteur de 15,4 % pour 2016, d'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Sur cet aspect également, la communauté internationale peut et doit faire plus, beaucoup plus. Par ailleurs, le nombre de réfugiés et de déplacés demeure très élevé. Il ne faut pas oublier que la communauté internationale a une responsabilité envers les réfugiés qui ont fui leur pays en raison de la gravité de la crise. Nous devons travailler davantage afin de leur fournir un environnement favorable à leur retour impératif.

Pour conclure, je voudrais saisir cette occasion pour demander à tous les Membres de l'ONU d'accroître leur soutien à la République centrafricaine. Je ne le dirai jamais assez, le pays est à un moment critique de son histoire et aura besoin de notre soutien constant pour assurer un retour à la stabilité. La situation en République centrafricaine souffre d'une passivité chronique de la communauté des donateurs - 90 % de l'aide proviennent d'une poignée de partenaires. Nous avons besoin d'élargir de toute urgence l'assiette des donateurs, en prenant en considération le fait que différents types de soutien seraient très utiles.

Avec un gouvernement légitime à la tête du pays, muni d'une vision claire de la tâche qui lui est dévolue, telle que mise en avant dans le texte de politique générale de l'État, approuvé par le Parlement le 7 juin dernier, nous avons une occasion à saisir afin de fournir à la population de la République centrafricaine le soutien qu'elle mérite et qu'elle attend.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Hilale de son exposé.

Je donne la parole à M. Yelchenko.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter un exposé au Conseil de sécurité en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. Dans ma déclaration, je vais aborder la question de mon rôle en tant que Président du Comité, fonction que j'occupe depuis janvier 2016, et je vais également décrire les activités entreprises par le Comité et le Groupe d'experts depuis le début de l'année.

Un certain nombre d'événements se sont produits en République centrafricaine qui ont eu une incidence directe sur les activités du Comité 2127. Je pense notamment au second tour de l'élection présidentielle, aux nouvelles élections parlementaires qui se sont déroulées le 14 février et le 31 mars, pour le second tour. Le nouveau Parlement, l'élection du Président Touadera et la formation d'un nouveau gouvernement par le Président nouvellement élu ont marqué le début d'un nouveau chapitre qui est porteur de grandes promesses pour l'avenir de la République centrafricaine.

C'est dans ce contexte que j'ai effectué une visite en République centrafricaine du 24 au 27 mai. Ma visite est tombée à point nommé, car elle nous a permis d'établir le contact avec les autorités qui venaient d'être élues et nommées. J'étais accompagné par le délégué français auprès du Comité, et des membres du Groupe d'experts ont également participé à nombre des réunions que j'ai tenues à Bangui et pendant la visite sur le terrain à Bambari.

Au cours de nos discussions avec les autorités, nous avons souligné que le Conseil de sécurité attachait une importance particulière à la situation en République centrafricaine. Notre visite a également permis de renforcer le message que le Comité doit être considéré comme un partenaire de la République centrafricaine, puisque nous partageons le même objectif, qui est de promouvoir la paix et la sécurité dans le pays et de lutter contre les activités des fauteurs de troubles. Par conséquent, la nécessité de renforcer la collaboration entre les autorités centrafricaines, le Comité et le Groupe d'experts a été un thème récurrent tout au long de cette visite.

En outre, les échanges de vues avec les autorités locales au cours de la visite sur le terrain à Bambari, notamment avec des représentants de la société civile tels que les personnes déplacées du quartier Akpé, m'ont permis de mieux comprendre la situation sur le terrain et de constater par moi-même les problèmes auxquels le pays est confronté. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Secrétariat et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) de l'appui sans faille qu'ils m'ont apporté pour les préparatifs et le déroulement de cette visite.

Le 13 juin, après ma visite, j'ai fait un exposé sur cette visite aux membres du Comité. Parmi les conclusions formulées dans le rapport de visite sur la voie à suivre, j'ai évoqué la nécessité d'encourager le Service de la lutte antimines de l'ONU à poursuivre ses efforts pour garantir le stockage en toute sécurité des armes et des munitions sur l'ensemble du territoire national. J'ai également prié le Secrétariat de demander au Service de l'information de la MINUSCA de donner lecture des communiqués de presse du Comité sur les ondes de la Radio des Nations Unies, en particulier ceux qui concernent les désignations dans le cadre des sanctions. J'ai encouragé les États Membres à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines et à affecter leurs contributions à la gestion des armes et des munitions en République centrafricaine. J'ai également fait un certain nombre de recommandations relatives à l'envoi de lettres et d'une note verbale, dont la plupart ont été approuvées par le Comité et envoyées au cours de la troisième semaine de juin.

Cette visite m'a également fourni une excellente occasion de discuter avec le nouveau Gouvernement de la nature et de l'objet des sanctions, à savoir l'embargo sur les armes, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs. En ce qui concerne l'embargo sur les armes, le Conseil se souviendra que sous la présidence de mon prédécesseur, le Comité était resté en contact permanent avec les autorités de transition de la République centrafricaine et les États de la région concernant l'objectif et la mise en œuvre de l'embargo, et avait notamment fourni des informations sur les procédures de dérogation pertinentes.

J'ai fourni des informations similaires aux membres du nouveau Gouvernement que nous avons rencontrés. J'ai souligné en particulier que l'objectif de l'embargo était de protéger la population de la République centrafricaine contre les groupes armés souhaitant faire entrer des armes et des munitions dans le pays. Par ailleurs, j'ai encouragé le Gouvernement, le Groupe d'experts et le Secrétariat à dialoguer et à échanger des vues concernant l'élaboration des demandes de dérogation à l'embargo et leur soumission au Comité.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais également indiquer que le Comité a collaboré activement avec le Groupe d'experts et d'autres parties prenantes au sujet de l'embargo. Le 3 février, le Groupe d'experts a fait un exposé au Comité sur un rapport d'étape qu'il avait présenté en janvier. Entre autres choses, le Groupe d'experts a évoqué l'augmentation du nombre d'attaques menées par des groupes armés, en particulier l'Armée de résistance du Seigneur, qui avait mené des attaques et des enlèvements contre des civils. Le Groupe d'experts a en outre souligné que l'insécurité demeurait une grave source de préoccupation, car des groupes armés contrôlent toujours de vastes territoires du pays et ont mis en place des administrations illégales qui prélèvent des taxes auprès des populations et les soumettent au racket.

Le 9 mars, le Comité s'est entretenu par visioconférence avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, ainsi qu'avec le Service de la lutte antimines de l'ONU. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Onanga Anyanga, a informé les membres que les activités des groupes armés demeuraient une source de préoccupation dans le pays. Il a en outre indiqué que les forces et la police de la MINUSCA avaient déclaré avoir saisi ou récupéré auprès de groupes armés et/ou de civils armés un grand nombre de fusils d'assaut, d'armes de fabrication artisanale et de munitions de divers calibres.

Le Représentant spécial a indiqué que la Mission continuait de recevoir des informations concernant des personnes soupçonnées de se livrer à la contrebande d'armes en République centrafricaine, notamment des informations faisant état de trafic d'armes légères, de munitions et d'uniformes militaires. La MINUSCA est également intervenue dans le cadre de tentatives de contrebande, par voie routière, de munitions destinées à des groupes armés dans le pays. Par ailleurs, le Service de la lutte antimines de l'ONU a informé les membres qu'en dépit des efforts considérables en cours visant à détruire des tonnes d'armes et de munitions inutilisables, le pays ne disposait pas encore d'assez de sites de stockage sécurisés pour les armes et les munitions.

Le 29 avril, le Comité a tenu une réunion par visioconférence avec l'Union européenne au sujet de la mise en place de la mission de formation de l'Union européenne en République centrafricaine. Les représentants de l'Union européenne ont informé les membres que le Gouvernement centrafricain les avaient contactés et leur avaient demandé une assistance en vue de transformer les Forces armées centrafricaines en une force professionnelle. Par conséquent, la mission de formation de l'Union européenne en République centrafricaine compte coopérer avec les Forces armées centrafricaines dans les domaines de l'administration, du commandement et de l'organisation, y compris la formation opérationnelle. La Mission compte également prêter son appui à la préparation et à la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité des forces armées. Une préoccupation majeure demeure l'examen des antécédents des membres des Forces armées centrafricaines qui doivent être formés, afin d'exclure des programmes de formation les éléments ayant commis des violations des droits de l'homme.

Le 18 mai, le Coordonnateur du Groupe d'experts a présenté dans ses grandes lignes le deuxième rapport d'étape du Groupe, soumis au Comité en 2016. Le Groupe a souligné que la plupart des groupes armés avaient refusé de coopérer avec le Président élu récemment s'agissant des questions liées au programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Certains éléments des Forces armées centrafricaines ont participé à des activités de racket à l'encontre des populations locales. Les groupes armés contrôlent toujours la situation pour ce qui est de la sécurité et du prélèvement de taxes dans de nombreuses localités, et la police nationale, la gendarmerie et les services douaniers ont indiqué qu'en réalité, ils n'exerçaient guère leur autorité, voire pas du tout. Le Groupe d'experts a également exprimé ses préoccupations au sujet de la contrebande d'armes et du fait que certains groupes armés détenaient des fusils d'assaut en meilleur état que ceux détenus par d'autres.

Jusqu'à présent, en 2016, le Comité a reçu six demandes de dérogation à l'embargo sur les armes, dont cinq ont été approuvées. Le Comité a également reçu trois notifications concernant des dérogations aux sanctions. L'une d'elles avait trait à l'appui à la réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine, tandis que les deux autres concernaient le gel des avoirs.

S'agissant de l'interdiction de voyager, le Comité a poursuivi sa coopération avec les États de la région concernés, à savoir le Tchad, le Kenya et l'Afrique du Sud, par l'intermédiaire de lettres les informant qu'il était essentiel de veiller à ce que les personnes visées par les sanctions qui seraient entrées ou auraient passé en transit sur leur territoire ne puissent plus le faire. Le Groupe est également resté en contact avec les États concernés et a fourni aux membres des informations

relatives à des violations de l'interdiction de voyager qui avaient été signalées. Le Comité demeure saisi de cette question et continue de veiller à la mise en œuvre effective de l'interdiction de voyager. Si le Conseil ne compte pas nous faire part de ses réactions dans les jours à venir, je proposerai que le Président du Conseil et moi-même engagions des contacts bilatéraux avec les États concernés, comme cela a été le cas en décembre 2015, lorsque mon prédécesseur et la représentante des États-Unis, qui assurait la présidence du Conseil, avaient rencontré les représentants du Kenya et de l'Afrique du Sud.

Pour ce qui est du gel des avoirs, au cours de ma visite en République centrafricaine, j'ai soulevé une question que le Groupe d'experts avait portée à l'attention du Comité, à savoir qu'un individu visé par les sanctions, M. Alfred Yekatom, avait été élu à l'Assemblée nationale de la République centrafricaine et recevait un salaire mensuel, ce qui, en l'absence d'une demande d'exemption, constitue une violation du régime du gel des avoirs. Avec l'accord du Comité, le 21 juin, j'ai envoyé une lettre au Ministère des finances au sujet de M. Yekatom. Durant ma visite, j'ai attiré l'attention sur les procédures de dérogation relatives au gel des avoirs et souligné qu'il importait que les autorités coopèrent avec le Comité, le Groupe d'experts et le Secrétariat à cet égard.

Cette année, le Comité a également examiné d'autres questions importantes pour le régime des sanctions. Le 18 mai, avant ma visite en République centrafricaine, le Comité a rencontré des représentants de la communauté humanitaire, à savoir le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Les intervenants ont insisté sur la nécessité de continuer à faire preuve de vigilance sur les questions humanitaires et des droits de l'homme en République centrafricaine, où les enfants continuent d'être recrutés et utilisés en tant que combattants par les groupes armés, et où des atteintes sexuelles continuent d'être commises en toute impunité. Dans le courant du mois, le 22 juillet, il est prévu que le Comité entende un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Zainab Bangura, dont le dernier exposé au Comité remonte au mois de mai 2014.

Pour conclure, je voudrais dire que je suis fermement convaincu que les sanctions demeurent tout à fait utiles dans le contexte de la République centrafricaine. En tant que Président du Comité 2127, je vais mettre tout en œuvre pour que le Comité reste pleinement engagé, notamment en mettant régulièrement à jour sa liste des individus et des entités qui remplissent les critères de désignation aux fins des sanctions, et en envisageant de nouvelles inscriptions sur la liste des sanctions. Je m'attacherai aussi à faire en sorte que le Groupe d'experts reçoive les informations qu'il demande de la part des États Membres, en particulier les États de la région et les autorités centrafricaines concernées, dont j'ai rencontré nombre de représentants au cours de ma visite.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Yelchenko de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 50.